



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

A R R E T E

N°182/2011

Portant nomination d'une personne responsable
de l'accès aux documents administratifs

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu la Loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal ;

Vu son décret d'application n°2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques notamment son article 42 portant obligation aux communes de dix mille habitants ou plus de désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques ainsi que ses articles 43 et 44 relatifs aux conditions de nominations et de mission ;

Considérant que Monsieur Pierre Montcharmont, précédemment désigné comme responsable de l'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, n'exerce plus ses fonctions à la commune d'Autun ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Monsieur Cédric Bernettes, Directeur Général des Services de la ville d'Autun est désigné responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques ;

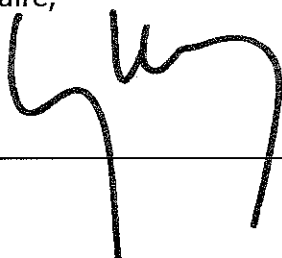
En cette qualité, Monsieur Cédric Bernettes est chargé de :

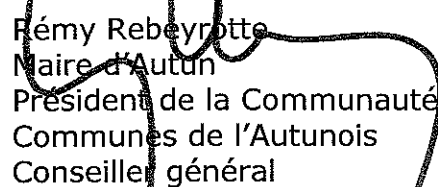
1. Réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs ou de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction,
2. Assurer la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elle est désignée et la commission d'accès aux documents administratifs ;

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la ville d'Autun et copie en sera adressée à Madame la Sous-préfète de l'arrondissement d'Autun.

Autun, le 15 juin 2011

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la Sous-préfecture
le20 JUIN 2011
et publié, affiché ou notifié
le21 JUIN 2011
Le Maire,




Rémy Rebeyrotte
Maire d'Autun
Président de la Communauté de
Communes de l'Autunois
Conseiller général